



**N° D268 / 2023**  
**Domaine : 1.1.8**

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-3, R. 2124-3 3°, R. 2161-12 à R. 2161-20 et L.2171-3, R.2171-2 à R.2171-3 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les offres remises à l'issue de la procédure de dévolution du marché global de performance pour la construction d'un complexe « sports de raquettes » associé à un espace de réception à Bois-Colombes, procédure avec négociation effectuée par l'envoi d'un Avis d'Appel à la Concurrence paru le 25 février 2022 au J.O.U.E. (Avis n°2022/S 040-099901 et au B.O.A.M.P. le 23 février 2022 (avis n°22-26390) et d'une invitation à remettre une offre en date du 21 juin 2022 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le procès-verbal du jury du 3 juillet 2023 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 3 juillet 2023 ;

Considérant qu'au vu des critères d'attribution exposés au règlement de consultation, le groupement d'entreprises SMC2 / Cabinet Architecture 3J / BUILDERS & PARTNERS / SOLER IDE (ex-IDE ENVIRONNEMENT) / CONCEPT INFRA / SRBG / ST GROUPE STTS / BATI OUEST / SANTALLIER a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune au sens de l'article R. 2152-7 du code de la commande publique ;

## **DECIDE**

**Article 1** : De conclure avec le groupement d'entreprises SMC2 / Cabinet Architecture 3J / BUILDERS & PARTNERS / SOLER IDE (ex-IDE ENVIRONNEMENT) / CONCEPT INFRA / SRBG / ST GROUPE STTS / BATI OUEST / SANTALLIER dont la société mandataire SMC2 se situe 250, rue du petit bois – 69440 MORNANT, le marché global de performance pour la construction d'un complexe « sports de raquettes » associé à un espace de réception à Bois-Colombes.

.../...

**Article 2** : Le marché est conclu à compter de sa date de notification et prendra fin au terme de trois années d'exploitation – maintenance – entretien multi technique après la réception des ouvrages.

**Article 3** : Le montant du marché s'établit à 7 293 932,57 € TTC (études, travaux, exploitation - entretien - maintenance sur 6 ans) sur la durée totale du marché.

Bois-Colombes, le.....

LE MAIRE,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine,



*[Handwritten signature in blue ink]*  
Yves RÉVILLON

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à adresser à Monsieur le Maire de Bois-Colombes dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, et d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans les mêmes conditions.*